Vie des refuges

Permis accordé

Grâce à vos dons et aux premiers héritages laissés à notre association, nous avons pu en 2014 & 2015 édifier notre nouveau hall de Viemme avec 26 boxes pour chevaux. Notre projet d'héberger tous nos animaux à Viemme afin de ne plus être à la merci d'une fin de bail à Horion-Hozémont se réalise doucement.

Les installations destinées à accueillir les vaches, chèvres et moutons ont été réalisées au printemps 2015. Le nouveau gros chantier, pour lequel nous venons d'obtenir le permis unique (en février 2016) est celui du réaménagement de bâtiments existants (une ancienne étable et un hangar) en un chenil, une chatterie et un espace pour accueillir les visiteurs qui viendront adopter nos protégés.

Le budget total du projet avoisine les 250.000 €. Certes nous allons, comme toujours grâce à l'aide de nos fidèles bénévoles, tout faire pour réduire au maximum les coûts. Néanmoins les matériaux devront être achetés et certains travaux devront être réalisés par des entreprises spécialisées. Notre association est encore jeune et n'a pas de moyens en réserve. C'est pourquoi nous faisons appel à tous nos sympathisants pour nous aider à mener à bien notre projet.

Nous mettons en vente symboliquement, au prix de 50 € pièce, les carrelages muraux qui seront posés dans notre nouveau bâtiment. Pour chaque carrelage virtuel acheté, un carrelage réel sera posé au mur du refuge et il portera le nom du donateur (ou toute autre mention que le donateur souhaitera).

Renseignement sur notre site web :

www.animal-sans-toit/construction

Parallèlement à l'opération « carrelages » nous proposons aussi le parrainage des 16 loges du chenil pour un montant de 1000 euros par loge. Avec son accord, le nom du parrain sera mentionné sur la loge. Un petit remerciement pour un très beau geste. Mais la plus belle récompense ne sera-t-elle pas, pour chacun des donateurs, du plus fortuné au plus modeste, d'avoir contribué au sauvetage et au bien-être de centaines de chiens et chats ?

Si vous souhaitez contribuer à la réalisation de notre projet, vous pouvez nous contacter par courriel :

presidente@animal-sans-toit.com

Libéralités en faveur de notre ASBL

Grâce aux attestations que nous sommes autorisés à délivrer, chaque donateur peut récupérer 45% du montant des dons faits en faveur de notre association. Les attestations pour l'année 2015 ont toutes été envoyées.

Les autorités fiscales ont attiré notre attention sur le fait que certaines attestations ne pouvaient être attribuées à un contribuable en raison d'un manque ou d'une confusion d'informations. En effet les informations telles que adresse, mais surtout date de naissance et plus encore numéro de registre national doivent correspondre précisément au nom et au prénom renseignés. Lorsque par exemple votre fiche mentionne le nom de Monsieur et le prénom de Madame, cela pose problème.

Si vous utilisez « taxonweb » et que les informations que nous avons transmises au SPF Finances sont correctes, le montant des dons à notre asbl sera déjà indiqué dans le cadre X.a de la déclaration. Dans le cas contraire, il y a lieu de corriger les informations dont nous disposons.

Nous avons en ce début d'année adapté notre fichier pour qu'il puisse contenir un nom « principal » et en plus, de manière facultative, le nom d'un partenaire (époux, compagnon, etc.). Afin de nous aider à compléter de la façon la plus exacte possible votre prochaine attestation, vous pouvez, surtout si vous remarquez une anomalie, nous communiquer les corrections à apporter à vos données.

Nous avons mis en place depuis début mars sur notre site une page d'accès à vos données telles qu'elles sont reprises dans notre fichier. Il vous suffit de vous munir de votre numéro de membre (5 ou 6 chiffres que vous trouverez sur l'étiquette de notre revue) et de taper l'adresse :

www.animal-sans-toit.com/membres

Après vous être identifié vous pourrez voir vos données (et les corriger) ainsi que les derniers dons que vous nous avez accordés. Vous pourrez également afficher votre dernière attestation fiscale (telle qu'elle a été transmise à l'administration).

Nous vous remercions pour votre soutien à notre association.

nimal sans Toi...t
Le coeur en plus